

COMMUNE DE HAUTEFORT

ARRETE PORTANT LIMITATION DE L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT

Vu les conditions météorologiques des heures précédentes, pluies abondantes, il convient de prendre toutes mesures pour protéger les équipements sportifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire de Hautefort-Saint Agnan,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'utilisation du terrain de football se limitera à un seul match le dimanche 16 Avril 2023 à 15h00. Aucune autre rencontre ne pourra se dérouler ce week-end, ni le samedi, ni le dimanche.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet de la Dordogne,
Monsieur le Président du District de football,
Monsieur le Président du Club de football de Hautefort,
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Saint-Agnan,
Monsieur le Maire de Hautefort,

Sont destinataires d'une ampliation pour information et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Hautefort, le 14 Avril 2023

Le Maire, Jean-Louis PUJOLS

Pour Le Maire,

**L'Adjointe Déléguée
Elodie REBEYROL**

